

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE L'AIN & ARRONDISSEMENT DE BOURG-EN-BRESSE

N° d'ordre : 20230327-02DCC



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 27 mars 2023

L'An deux mille vingt-trois, le lundi vingt-sept mars à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil de la Communauté de communes de la Veyle, légalement convoqués, se sont réunis à la salle polyvalente de LAIZ sous la présidence de Christophe GREFFET.

COMMUNES	DELEGUES	Présent(s)	Excusé(s)	Absent(s)	COMMUNES	DELEGUES TITULAIRES	Présent(s)	Excusé(s)	Absent(s)
Bey	M. GENTIL		x		Mézériat	G. DUPUIT	x		
	M. GADIOLET (suppléant)	x				N. ROBIN	x		
Biziat	G. AGATY	x			Perrex	L. VOLATIER	x		
	C. LEMONON (suppléante)					J.-J. VIGHETTI		x	
Chanoz-Châtenay	O. MORANDAT		x		Pont-de-Veyle	J.-M. MONTANGERAND (suppléant)			
	K. LACROIX (suppléante)					A. ALEXANDRINE	x		
Chaveyriat	G. RAPY	x			Saint André d'Huiriat	L. MICHEL	x		
	G. RONGEAT (suppléante)					V. CONNAULT	x		
Cormoranche-sur-Saône	J. PALLOT	x			Saint Cyr-sur-Menthon	MC. BODILLARD (suppléante)			
	N. LE MOAL (suppléante)					J.-L. CAMILLERI	x		
Crottet	J.-P. LHÔTELAIS	x			Saint Genis-sur-Menthon	M.-A BOST		x	
	C. TURCHET	x				B. PELLETIER	x		
Cruzilles-les-Mépillat	M. DANNACHER	x			Saint Jean-sur-Veyle	C. GREFFET	x		
	D. BOYER	x				M. BROCHAND (suppléant)			
Grièges	N. MARMIER (suppléante)				Saint Julien-sur-Veyle	A. RENOUD-LYAT	x		
	A. GREMY	x				R. BROYER (suppléant)			
Laiz	T. CHARVET		x		Vonnas	S. REVOL	x		
	A. SANDRIN	x				L. MAUGE (suppléant)			
Laiz	S. SCHAUVING	x			Vonnas	A. GIVORD	x		
	S. MARECHAL GOYON	x				J.-F. CARJOT	x		
						E. DESMARIS		x	
						F. DUBOIS	x		
					J.-L. GIVORD	x			

Envoi de la convocation : 22/03/2023

Affichage de la convocation : 22/03/2023

Nombre de conseillers élus : 32

Nombre de conseillers présents : 27

Nombre de suffrages exprimés : 31

Olivier MORANDAT a donné pouvoir à Agnès RENOUD LYAT.
Jean-Jacques VIGHETTI a donné pouvoir à Guillaume AGATY.
Thierry CHARVET a donné pouvoir à Annick GREMY.
Elodie DESMARIS a donné pouvoir à Jean-François CARJOT.

A l'unanimité, Monsieur Gilles RAPY est désigné Secrétaire de séance.

OBJET : SERVICES AUX PUBLICS ET AUX FAMILLES - Modification de la grille tarifaire des ALSH du mercredi, des vacances et du périscolaire

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'éducation,

Accusé de réception en préfecture
001-200070555-20230327-20230327-02DCC-DE
Date de télétransmission : 07/04/2023
Date de réception préfecture : 07/04/2023

Considérant dès lors qu'il est proposé d'augmenter les tarifs à hauteur de l'inflation (soit 6%), ce qui permettra notamment de mener une politique d'évolution de la rémunération des animateurs dans un contexte difficile de recrutement ;

Considérant que ces nouveaux tarifs seront applicables à compter du 10 juillet 2023 ;

Considérant que la nouvelle grille tarifaire est reproduite en annexe ;

Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la mise en œuvre de la nouvelle grille tarifaire telle que reproduite en annexe pour les ALSH du mercredi, des vacances et du périscolaire ;

AUTORISE le Président à signer la présente délibération ainsi que tous les actes nécessaires à son exécution.

Certifié exact et pour extrait conforme,
Le Président,

Christophe GREFFE



Certifié exécutoire

Affiché le : 7.4.23

Transmis en Préfecture le : 7.4.23

Voies et délais de recours : En application de l'article R421-1 du Code de justice administrative, la juridiction administrative ne peut être saisie que par voie de recours formé contre une décision, et ce, dans les deux mois à partir de la notification ou de la publication de la décision attaquée.